



INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

Année scolaire 2021-2022

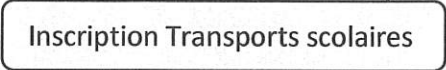
Les inscriptions aux transports scolaires se feront **à compter du 15 juin 2021** **uniquement par voie dématérialisée** en procédant aux étapes suivantes :

Les services scolaires de votre Commune de résidence se tiennent à votre disposition pour vous aider dans la démarche.

Pour une organisation optimale des transports, merci de bien vouloir vous inscrire **avant le 25 août 2021.**

Démarche pour une 1^{ère} inscription



- Accéder au site des transports scolaires de la CASSB par le lien <https://www.agglo-sudsaintebaume.fr/inscriptions-transports-scolaires/>
- Se connecter au site d'inscription en ligne en cliquant sur 
- Ouvrir la rubrique "demande d'inscription", compléter les informations demandées et fournir les documents nécessaires.



- Un mail vous sera adressé pour confirmer la prise en compte de votre inscription.
- Le Service Transports de la CASSB procédera alors à l'instruction de votre demande et échangera avec vous par mail en cas de besoin.
Attention, des documents complémentaires peuvent vous être demandés par le service scolaire de votre commune de résidence si présence d'accompagnateurs.
- Dès validation de votre dossier, un numéro personnel vous sera envoyé par mail pour finaliser votre inscription.



- Créer votre compte web à l'aide de votre numéro de dossier et la date de naissance de l'enfant, en retournant sur le site d'inscription - rubrique "mon dossier".
- Procéder au paiement par carte bancaire du titre de transport dans la rubrique « boutique » (*possibilité d'envoyer un chèque à la CASSB à l'ordre du trésor public en précisant le n° de dossier d'inscription, le nom et prénom de l'enfant*).
- Votre carte d'abonnement aux transports scolaires vous sera ensuite envoyée par courrier postal.

Pour une réinscription



- **Entre le 15 et le 18 juin 2021**, les élèves déjà inscrits pour l'année 2020-2021 recevront un 1^{er} mail du service des transports scolaires de la CASSB leur permettant de procéder à une réinscription si besoin (*merci de vérifier dans les mails « indésirables » pendant cette période*).
- Le Service Transports de la CASSB procédera alors à l'instruction de votre demande et un 2^{ème} mail vous sera adressé pour finaliser votre réinscription.



- Procéder au paiement par carte bancaire du titre de transport dans la rubrique « boutique » (*possibilité d'envoyer un chèque à la CASSB à l'ordre du trésor public en spécifiant le n° de dossier d'inscription, le nom et prénom de l'enfant*).
- Votre carte d'abonnement aux transports scolaires vous sera ensuite envoyée par courrier postal.